

Le système économique de l'islam

(partie 1 de 2) : Les sources sur lesquelles se fonde l'économie islamique



Introduction

En tant que mode de vie complet, l'islam fournit des règles et des lignes de conduite pour toutes les sphères de la vie en société. Un système économique fonctionnel est vital à la santé d'une société, car la consommation de biens et services et sa facilitation par un moyen d'échange commun joue un rôle majeur pour aider les gens à atteindre leurs objectifs, matériels ou non.

L'islam a défini quelques normes, basées sur la justice et la fonctionnalité, pour qu'un tel système économique soit établi. Ces normes visent à prévenir l'inimitié qui apparaît souvent entre les différents groupes socio-économiques. Il est vrai que l'argent concerne à peu près chaque être humain qui participe à diverses transactions avec ses semblables. Mais tandis que ces normes reconnaissent l'argent comme un des éléments les plus importants d'une société, elles ne perdent pas de vue que sa position demeure secondaire par rapport à la véritable raison d'être de l'existence humaine, qui est l'adoration de Dieu.

Le système économique de l'islam ne s'intéresse pas nécessairement aux montants précis des revenus et dépenses, aux importations et exportations et autres statistiques économiques. Bien que de telles données soient bel et bien importantes, l'islam se préoccupe surtout de l'esprit du système économique.

Une société qui met en application les lois islamiques et fait la promotion des valeurs de l'islam comprend que ces lois et valeurs rassemblent tous les systèmes – social, économique, politique, etc. L'islam enseigne que Dieu a assuré sa provision à chaque personne qu'Il a créée. Par conséquent, la compétition pour les ressources naturelles entre les nations du monde est une illusion. Alors que la terre contient suffisamment de ressources pour satisfaire aux besoins de l'humanité, le défi, pour les hommes, réside dans le traitement et la distribution équitable de ces ressources.

L'islam est composé d'un ensemble de croyances qui établissent le type de relation qui doit exister entre l'individu et son Créateur; entre l'individu et les autres personnes; entre l'individu et l'univers; et même entre l'individu et lui-même. En ce sens, l'islam réglemente les comportements humains et l'un de ces comportements a trait à sa façon d'agir au niveau économique. Pour les musulmans, l'économie est un moyen de production, de distribution et de consommation de biens et services. En islam, le comportement humain – économique ou autre – n'est pas dépourvu de valeurs et n'est pas non plus neutre. Le comportement est directement relié au fondement idéologique de la foi.

Les sources sur lesquelles se fonde l'économie islamique

Les deux sources fondamentales de l'islam – le Coran et la sounnah du Prophète – fournissent des lignes de conduite au niveau économique et un modèle idéal de système économique. Les valeurs et les objectifs de tous les systèmes économiques « islamiques » doivent être conformes aux principes dérivés de ces sources fondamentales. L'objectif de ces articles est d'exposer les grandes lignes des caractéristiques essentielles d'un système économique fondé sur les sources premières de l'islam.

Le système économique de l'islam se définit par un ensemble de règles connues sous le nom de Shariah. Les règles contenues dans la Shariah sont à la fois constitutives et régulatrices, i.e. que soient elles établissent des règles pour la création d'entités et de systèmes économiques ou alors des règles réglementant celles qui existent déjà. En tant que partie intégrante de la révélation, la Shariah est un guide, pour les êtres humains, qui englobe tous les aspects de la vie – spirituel, individuel, social, politique, culturel et économique. Elle fournit un barème à partir duquel toutes les actions, proviennent-elles des individus, de la société ou de l'État, sont classées en fonction de leur caractère légal. Il y a donc cinq types d'actions reconnus : obligatoire, recommandé, permis, découragé et interdit.

La première source de la Shariah, en islam, est le Coran et la sounnah, qui contiennent toutes les règles essentielles. La sounnah fournit de plus amples explications sur ces règles, par l'application qu'en a fait le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui). Le développement des règles régulatrices de la Shariah et leur extension aux nouvelles situations et circonstances, apparues petit à petit, au fil du temps, se sont faits par le consensus des érudits musulmans, qui utilisèrent le raisonnement analogique – établir des règles par analogie entre le nouveau problème et ceux qui existaient dans les sources premières – et le raisonnement textuel. Ces cinq sources – le Coran, la sounnah, le consensus des érudits, le raisonnement analogique et le raisonnement textuel – constituent les composantes de la Shariah, et ces composantes sont aussi utilisées comme base pour gouverner les affaires économiques.

La justice

En résumé, nous pouvons dire que le système économique de l'islam est basé sur la notion de justice. Car c'est par la justice que peuvent être comprises les règles gouvernant le comportement économique des individus et les institutions financières, en islam. La justice, en islam, est un concept à plusieurs facettes et il existe plusieurs termes, en arabe, pour la définir. Le terme le plus communément utilisé, et qui réfère au concept de justice en général, est « *adl* ». Ce terme, et ses nombreux synonymes, englobe les concepts d'équité, d'égalité, d'égaliser, de balance, de tempérance, de modération et le fait de mettre chaque chose à sa place. En pratique, la justice est définie comme le fait d'agir conformément à la Shariah, laquelle englobe le droit positif et le droit procédural^[1], au niveau de l'économie.

Le droit positif comprend ces éléments de justice contenus dans l'essentiel de la Shariah, tandis que le droit procédural comprend les règles de procédure assurant la réalisation de la justice contenue dans l'essentiel de la Loi. La notion de justice économique, et son concept associé de justice distributive^[2], est particulièrement important en tant que caractéristique unique du système économique de l'islam. Les règles gouvernant les comportements économiques licites et illicites, de la part des consommateurs, producteurs et membres du gouvernement, et gouvernant les questions de droits de propriété et de production et distribution de la richesse, sont toutes fondées sur la vision islamique de la justice.

Les sujets suivants seront abordés dans le prochain article :

- (a) les droits et obligations individuels, et l'intérêt personnel;
- (b) les droits de propriété;
- (c) l'importance des contrats;
- (e) le concept de barakah;
- (f) la justice économique;
- (g) l'interdiction de l'intérêt (riba);
- (h) la compétition et la coopération; et
- (i) le rôle de l'État.

Footnotes:

^[1] Le « droit positif » signifie « atteindre le bon résultat ». Le « droit procédural » signifie « atteindre l'objectif de la bonne façon ».

[2] La “justice distributive” fait référence à des principes normatifs élaborés pour affecter des ressources en quantités limitées, en fonction de la demande.

(partie 2 de 2) : Son idéologie

Le fondement idéologique de l'activité économique

Le fondement idéologique, en islam, peut être résumé en six principes de base :

La pierre angulaire est que tout doit émaner de la croyance en Dieu en tant que Créateur, Seigneur et Souverain de l'univers. Cela inclut la volonté de se soumettre à la volonté de Dieu, d'accepter Ses révélations et d'être totalement soumis à Lui, de façon inconditionnelle. Cela signifie que les musulmans – aux niveaux individuel et collectif – ne doivent pas imiter ou prendre pour exemple un système non-islamique s'il n'est pas conforme à leurs principes. Un bon exemple de cela est le système économique basé sur l'usure (ou intérêt).

Le second principe de base est que l'islam, en tant que religion, est un mode de vie complet, qui guide tous les aspects de la vie d'une personne (moral, social, éthique, économique, politique, etc). Tous ces aspects de la vie sont régis par la Loi de Dieu. Il n'est donc pas question, pour le musulman, d'accepter certains enseignements de Dieu et d'en rejeter d'autres, selon ses désirs.

« Et Nous t'avons révélé le Livre, qui explique toute chose de façon claire et qui constitue un guide, une miséricorde et une bonne nouvelle pour les musulmans. » (Coran 16:89)

Le troisième principe est que Dieu a créé les êtres humains, sur terre, pour être Ses administrateurs, ce qui signifie que chaque personne est créée pour remplir certaines responsabilités, sur cette terre. Dieu a doté les êtres humains d'un libre-arbitre afin qu'ils basent leur vie sur les valeurs morales et éthiques qu'Il a Lui-même révélées. De plus, l'islam fournit divers outils permettant un certain bien-être matériel, lequel peut parfaitement exister en harmonie avec les aspects social et moral de la vie.

Le quatrième principe est que Dieu, pour aider l'humanité à remplir ses responsabilités, a fait en sorte que tout soit soumis aux hommes, dans l'univers. Plusieurs versets du Coran parlent de cette réalité :

« C'est Dieu qui vous a soumis la mer afin que les vaisseaux y voguent, par Son commandement, et afin que vous partiez en quête de Sa grâce; peut-être serez-vous reconnaissants. Et Il vous a soumis tout ce qui est dans les cieux et sur la terre, et tout procède de Lui. En cela, il y a

**certainement des signes pour les gens qui réfléchissent. »
(Coran 45:12)**

Cela ne signifie pas, toutefois, que les êtres humains soient libres d'utiliser et d'abuser des ressources que Dieu leur a accordées. Plusieurs versets du Coran pressent les hommes d'exploiter de façon responsable les diverses ressources de la terre. Ils sont encouragés à profiter des bonnes choses que Dieu a créées, mais aussi à le faire à l'intérieur des limites qu'Il a établies. Ce faisant, ils ne commettent pas de péché tant qu'ils suivent Sa voie et ne transgressent pas Ses limites. Dieu dit, dans le Coran :

« C'est Lui qui crée les jardins, treillagés ou non, les palmiers et les récoltes de diverses saveurs, de même que l'olive et la grenade, d'espèces semblables et différentes. Mangez de leurs fruits, quand ils en produisent; et acquittez-en les droits le jour de la récolte. Et ne gaspillez point; car Dieu n'aime pas les gaspilleurs. » (Coran 6:141)

Le cinquième principe est celui de la reddition de comptes, dans l'au-delà. Dieu a donné aux hommes des ressources, ainsi qu'une responsabilité. Cela signifie que chaque personne, sans exception, sera interrogée, au Jour du Jugement, sur la façon dont elle se sera comportée durant sa vie, sur terre. Ce qui inclut, évidemment, son comportement économique. Dieu dit, dans le Coran :

« Alors, ce jour-là, vous serez interrogés sur vos jouissances (éphémères). » (Coran 102:8)

Le sixième principe est que les différences de richesse entre les gens ne font pas d'eux des gens inférieurs ou supérieurs. Car la pauvreté et la richesse sont totalement entre les mains de Dieu qui, dans Son infinie justice et dans Sa sagesse, octroie des biens à qui Il veut.

« Dieu dispense largement sa subsistance à qui Il veut, ou la restreint [à qui Il veut]. » (Coran 13:26)

La richesse, comme la pauvreté, est aussi considérée comme une épreuve, de la part de Dieu, qui souhaite voir ce que fera la personne de ses richesses : cédera-t-elle à ses passions? Ou utilisera-t-elle ses biens de manière constructive et dans le respect de sa religion? Dieu dit :

**« Vos biens et vos enfants sont une épreuve pour vous; mais auprès de Dieu se trouve une énorme récompense. »
(Coran 64:15)**

Après avoir reçu de nombreux présents et un royaume plus éblouissant que tous les royaumes de la terre, le prophète Salomon dit :

**« Cela vient de la grâce de mon Seigneur, comme une épreuve pour voir si j'en serai reconnaissant ou ingrat. »
(Coran 27:40)**

Dieu ne regarde pas les richesses qu'une personne a amassées ni sa beauté ou la couleur de sa peau; Il regarde plutôt la piété de son cœur. Dans le Coran, Il dit :

« Ô hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, afin que vous fassiez connaissance entre vous. Certes, le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est celui qui a la meilleure conduite. » (Coran 49:13)

De son côté, le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit :

« En vérité, Dieu ne regarde pas votre apparence ni vos richesses, mais plutôt votre cœur et vos actions. » (sahih Mouslim)

On peut facilement déduire de ces principes que le système économique de l'islam est radicalement différent des autres systèmes économiques, à cause des valeurs sur lesquelles il est fondé. Dans une société capitaliste, certaines règles d'économie ont la priorité sur les valeurs morales et éthiques à cause de la nature intrinsèque de ce système. Il en va de même avec le communisme et le socialisme, entre autres. Le système économique de l'islam tire sa source des principes mentionnés ci-haut, offrant un équilibre entre les bienfaits personnels et les bienfaits pour la société tout entière, et entre les profits d'ici-bas et les gains spirituels, et permettant au musulman d'obtenir la satisfaction de son Seigneur, ici-bas comme dans l'au-delà.